



Appel à projets «Grandir en parlant plusieurs langues»

Directives

Le programme de soutien «ici. ensemble.» fait un **appel** à projets pour encourager le multilinguisme.

Un appel à projets est une invitation à présenter votre projet. Le multilinguisme est le fait de parler plusieurs langues.

Quelles sont les conditions pour pouvoir participer? C'est expliqué dans ces directives.

Ce qui est important dans «Grandir en parlant plusieurs langues»

«ici. ensemble.» recherche des projets proposés par des associations locales et des organisations d'utilité publique de toute la Suisse.

Vos projets s'adressent aux familles multilingues qui ont des enfants âgés de 0 à 6 ans.

Vous aidez les familles à parler les deux langues au quotidien:

- La **langue locale**: c'est la langue parlée là où on habite.
- La **langue maternelle**: c'est la langue qu'un enfant apprend en premier et celle que sa famille utilise le plus. Il peut y avoir plusieurs langues.

Il existe déjà des programmes pour l'intégration et pour l'apprentissage de la langue. Mais il faut encore plus de projets. En effet, c'est une bonne chose que des personnes puissent parler plusieurs langues:

- Elles apprennent mieux.
- Elles peuvent participer à tout.
- Elles ont de meilleures chances dans la vie.

Informations essentielles sur l'appel à projets

Jusqu'à quand dure l'appel à projets?

- L'appel à projets «Grandir en parlant plusieurs langues» sera lancé le 23 octobre 2026.

La fin de l'appel à projets est le 30 juin 2027.

Vous pouvez vous présenter avec votre projet jusqu'au 30 juin 2027.

Qui peut se présenter?

- Associations locales de toute la Suisse
- Organisations d'utilité publique de toute la Suisse

Vous avez déjà reçu des **Mini-Grants** de «ici. ensemble.» pour votre projet? Vous pouvez quand même présenter votre projet. Les Mini-Grants sont de petites aides financières.

Qui ne peut pas se présenter?

- Organisations gouvernementales
- Écoles publiques et privées
- Structures normales d'accueil des enfants: par exemple, les crèches et les garderies.

Quels projets soutenons-nous?

- Vous souhaitez aider des familles multilingues à parler deux langues au quotidien: la langue locale et la langue maternelle. Vos projets sont d'abord pour les familles qui ont peu d'argent ou qui sont dans une situation difficile.

Quelles sont les aides?

- Si nous choisissons votre projet, vous recevrez entre 3000 et 10 000 francs.

Qui fait l'appel à projets?

L'appel à projets est lancé par la «**Fondation Promotion des langues et de l'éducation**».

Son nom raccourci est **SSuB**.

La SSuB travaille avec l'Engagement Migros. C'est le programme de soutien «ici ensemble.» qui est responsable de l'appel à projets.

Contact

Vous avez des questions sur l'appel à projets? Alors écrivez un e-mail à:
info@ici-gemeinsam-hier.ch

A) Critères de soutien

Les critères de soutien sont des conditions que votre projet ou votre organisation doit respecter.

Critères de forme

→ Ils sont absolument nécessaires pour que nous examinions votre demande.

Voici comment doit être votre organisation

- Votre organisation est basée en Suisse.
Votre organisation ne sert pas à gagner de l'argent. Votre organisation est **d'utilité publique**:
cela signifie qu'il s'agit par exemple d'une association ou d'une coopérative.
Les services publics ne peuvent se présenter que s'ils collaborent avec une organisation d'utilité publique.
- Votre organisation respecte les principes de «bonne gouvernance».
La «bonne gouvernance» c'est travailler bien et être juste. Vous expliquez clairement vos buts et ce que vous ferez avec l'argent. Aucune personne dans votre organisation n'a un très fort pouvoir.

- Votre organisation travaille **au niveau local**: vous proposez par exemple des services dans une commune ou dans une ville. Votre organisation peut également travailler **au niveau régional**: vous proposez par exemple vos services dans plusieurs villes du canton.

Avez-vous déjà reçu notre soutien pour votre projet? Par exemple:

- de l'aide comme du coaching ou du conseil
 - un espace de projet
 - un repas de remerciement
 - aide financière pouvant aller jusqu'à 2000 francs, par exemple les Mini-Grants de «ici. ensemble.»
- ➔ Même si c'est le cas, vous pouvez vous présenter.

À quoi doit ressembler votre projet ou votre offre

Votre offre ou votre projet aide les enfants à grandir en parlant plusieurs langues en Suisse:

- Votre projet est pour les familles multilingues et leurs enfants. Il est d'abord pour les familles qui ont peu d'argent ou qui sont dans une situation difficile.
- Votre projet aide les familles à parler la langue locale et leur langue maternelle tous les jours.
- Votre projet est ouvert à toutes les familles intéressées. Tout le monde peut y participer. Il n'y a pas de barrière liée à la langue, à l'argent ou à l'organisation.
- Vous travaillez avec les parents. Les enfants participent eux aussi, si c'est possible. Cela veut dire que vous organisez le projet ensemble. Ils participent au projet.
- Pour votre projet, vous utilisez l'expérience et les connaissances des familles.
- Vous travaillez avec des bénévoles.

Financement

- Nous donnons entre 3000 et 10 000 francs au maximum pour le projet. Vous ne pouvez pas demander plus d'argent.

Délai

- Vous devez présenter votre projet au plus tard le 30 juin 2027.

Documents

Vous **devez** nous envoyer les documents suivants:

- le formulaire de demande
- les statuts de votre organisation

Vous pouvez nous envoyer ces documents si vous les avez:

- un budget précis pour votre projet
- le dernier rapport annuel avec les comptes annuels
- un concept pour votre projet: un plan précis.

Critères de contenu et de qualité

Comment choisissons-nous les offres et les projets? Pour cela, nous examinons toutes les demandes. Leur qualité est très importante. Et nous souhaitons que les projets proviennent de différentes régions. Nous souhaitons également voir beaucoup d'idées différentes.

Objectifs de votre projet ou de votre offre

Grâce à votre projet ou à votre offre, vous aidez des enfants de 0 à 6 ans et les personnes qui s'en occupent à parler plusieurs langues. Votre projet ou votre offre est d'abord pour les familles qui ont peu d'argent ou qui sont dans une situation difficile.

Il y a quatre buts différents. Vous souhaitez atteindre l'un ou plusieurs de ces buts:

1. Vous travaillez avec les parents et les personnes qui s'occupent des enfants

Exemples d'offres:

- Conseils aux parents avec garde d'enfants: les personnes qui s'occupent des enfants parlent plusieurs langues.
- Offres pour encourager les parents et les enfants à communiquer entre eux dans plusieurs langues.
- Cours destinés aux parents, par exemple sur le thème de «l'éducation multilingue» (élever ses enfants avec plusieurs langues).

2. Vous mettez en place du matériel et des lieux multilingues

Exemples de projets:

- Vous faites des livres ou des jeux en plusieurs langues.
- Vous travaillez avec des bibliothèques. On y trouve des livres et des programmes en plusieurs langues destinés aux familles avec de petits enfants.
- Des activités de temps libre auxquelles les familles multilingues peuvent facilement participer.

3. Vous ajoutez un projet en plus d'une offre qui existe déjà

Exemples de projets:

- Activités de temps libre en plusieurs langues pour les familles avec de jeunes enfants.
- Cours destinés aux bénévoles et collaborateurs afin d'encourager le multilinguisme.
- Des personnes multilingues viennent participer à un projet.

4. Projets spécifiques sur le multilinguisme

Exemples de projets:

- Rencontres multilingues pour les parents et les enfants au centre familial.
- Groupes pour enfants: ils parlent leur langue maternelle avec d'autres enfants.

➔ Ce ne sont que des exemples. Vous avez peut-être d'autres idées qui répondent à ces 4 buts.

Comment nous reconnaissons les bons projets et offres:

Ils sont simples pour tout le monde

- Toutes les familles intéressées peuvent participer au projet ou à l'offre. Cela vaut d'abord pour les familles avec peu d'argent ou en situation difficile.
- Il y a le moins de barrières possible: même les familles qui parlent peu l'allemand peuvent y participer. Ça ne coûte pas cher. Et c'est très simple à organiser.
- Les familles n'ont pas besoin de se préparer. Elles n'ont pas besoin de connaissances particulières.
- Les familles peuvent participer de différentes façons.
- Des personnes de contact sont là pour répondre aux questions et aider.

Participer et décider

- Votre organisation montre comment vous travaillez avec les parents. Si possible, vous travaillez également avec les enfants.
- Vous montrez comment les parents et les enfants peuvent participer et donner leur avis.

Travail bénévole

- Vous travaillez avec des bénévoles: par exemple, des familles, des parents et des personnes qui gardent les enfants.

Une bonne planification

- Avec votre offre, vous voulez atteindre un ou plusieurs des buts que nous avons expliqués ci-dessus. Vous organisez de manière réaliste: vous pouvez atteindre vos buts.

Critères de refus

a. Personnes, organisations et projets que nous n'aidons pas

- Particuliers
- Organisations qui veulent gagner de l'argent
- Organisations gouvernementales
- Écoles privées et publiques
- Structures d'accueil classiques, par exemple les crèches, les écoles maternelles et les écoles en forêt.
- Les pouvoirs publics aident votre organisation à plus de 50%.
- Votre offre ne propose qu'une seule langue. Le fait que les enfants grandissent avec plusieurs langues n'est pas important.

b. Coûts que nous ne soutenons pas

- Frais de communication non liés au projet
- Coûts de fonctionnement, par exemple le loyer
- Les coûts de fonctionnement de votre organisation qui ne sont pas liés au projet.

B) Combien de demandes pouvez-vous envoyer?

Une seule demande au maximum pour cet appel à projets

- Chaque organisation ne peut présenter qu'une seule demande à l'appel à projets «Grandir en parlant plusieurs langues».

Deux projets différents au maximum par organisation et par année du calendrier

- Votre organisation peut encore présenter un autre projet à un appel à projets différent du Pour-cent culturel Migros. Le programme de soutien «ici. ensemble.» en fait également partie.
- Vous pouvez présenter 2 projets au maximum par année du calendrier.

Vous pouvez également vous présenter aux offres de soutien suivantes:

- Programme de coaching
 - Espace de projets
 - Aide financière pouvant aller jusqu'à 2000 francs, par exemple les Mini-Grants de «ici. ensemble.»
- ➔ Vous pouvez vous présenter une fois par an à chacune de ces offres de soutien.

C) Quelle est la procédure?

Date limite d'envoi

Vous pouvez nous envoyer votre demande jusqu'au 30 juin 2027.

Dates d'évaluation

Il y a trois dates prévues pour l'évaluation:

- 14 Janvier 2027
- 6 Avril 2027
- 1er Juillet 2027

D) Obligations si la demande est acceptée

Voici vos obligations

Nous vous versons de l'argent pour votre projet ou votre organisation? Alors vous devez respecter certaines règles. Voici vos principales obligations:

a. Vous devez faire ce que vous avez promis

- Dans votre demande, vous avez expliqué ce que vous voulez faire avec votre projet ou votre organisation. Vous devez vraiment faire ces choses.
- Si vous avez des problèmes ou du retard et que vous n'arrivez pas à tenir votre promesse, dans ce cas, vous devez informer immédiatement la fondation SSuB. La SSuB cherchera une solution avec vous.

➔ Voici l'adresse e-mail : info@ici-gemeinsam-hier.ch

- Vous ne pouvez pas dépenser l'argent du soutien pour autre chose. Si vous le faites, vous devrez rendre tout l'argent ou une partie de l'argent à la SSuB.

b. Vous faites un rapport sur votre projet ou votre offre

- À la fin du projet, vous devrez faire un rapport: vous devrez répondre à 10 questions. Voici sur quoi sont ces questions:
 - les thèmes de votre projet ou de votre offre
 - vous avez atteint vos buts? Lesquels exactement?
 - combien de personnes vous avez pu intéresser et atteindre?
- Votre projet ou votre offre est terminé? Vous devez envoyer le rapport trois mois plus tard au maximum.
- Votre projet ou votre offre dure jusqu'en 2028? Vous devrez alors envoyer ce rapport au plus tard le 30 juin 2028.

c. Vous respectez les lois et les règles

- Dans le cadre de ce projet, vous devez respecter toutes les lois et réglementations qui s'appliquent.
- Vous ne devez pas faire de choses qui pourraient être mauvaises pour la réputation de la fondation SSuB ou d'autres partenaires.

d. Pas de corruption

- Votre organisation ne doit pas offrir ou promettre de l'argent ou d'autres avantages à quelqu'un dans le but que cette personne ne fasse pas bien ou pas complètement son travail. Vous ne devez pas non plus le faire de manière indirecte.
- Tout le monde doit respecter ce point: vos collaboratrices et collaborateurs, vos bénévoles, les autres services de votre organisation et vos représentant-e-s.

e. Comptes annuels et paiements

- Votre organisation note correctement tous les paiements dans ses documents de comptabilité. Votre organisation ne doit pas obligatoirement passer par la révision? Vos comptes annuels doivent alors être vérifiés par un organe de révision externe indépendant.
- La fondation SSuB souhaite voir vos documents de comptabilité et le rapport de révision annuel? Dans ce cas, vous devrez présenter ces documents.
- La fondation SSuB veut un aperçu complet de tous les paiements effectués dans le cadre du projet? Dans ce cas, vous devrez présenter ces documents.

f. Aucune garantie quant au versement d'autres subventions

- La fondation SSuB n'est pas tenue de vous verser une subvention chaque année.

Obligation de la fondation SSuB

La **SSuB** vous verse le montant de la subvention promis. La TVA est incluse dans le montant.

E) Communication

a. Vous devez préciser que «ici. ensemble.» vous soutient

- Vous écrivez une communication à propos de votre projet? Dans ce cas, vous devez préciser que «ici. ensemble.» vous soutient. Cela concerne tout ce que vous imprimez ou ce que vous publiez sur Internet. Par exemple les prospectus et les brochures, les réseaux sociaux ou votre site Internet. Pour cela, vous devez aussi utiliser notre logo.
- Il y a des règles précises pour cela et vous devez les appliquer. Vous trouverez des informations sur le règlement et les documents à fournir sur [ce site Internet](#).

b. Photos et informations gratuites concernant votre projet ou votre offre

- Si la SSuB ou «ici. ensemble.» a besoin d'informations ou de photos, vous devez les fournir.
- Vous ne recevrez pas d'argent pour cela.
- Vous devez faire attention à avoir les droits d'image. Les personnes sur les photos doivent être d'accord que les photos soient montrées.

c. La SSuB et «ici. ensemble.» sont autorisés à publier des articles sur votre projet

- La SSuB et «ici. ensemble.» sont autorisés à parler publiquement de votre projet ou de votre offre. Vous nous y autorisez.
- Votre projet ou votre offre est fini? Dans ce cas-là aussi, la SSuB et «ici. ensemble.» peuvent écrire sur leur soutien à votre projet. Vous ne recevrez pas d'argent supplémentaire pour cela.
- «ici. ensemble.» écrit un communiqué de presse sur votre projet ou votre offre? Vous devez vous tenir à **la date d'embargo**. Une «date d'embargo» signifie que vous ne pouvez publier le communiqué de presse qu'après une date donnée.

F) Protection des données, droits d'auteur et assurance

a. Protection des données

Vous recevez ou collectez des données personnelles dans le cadre de votre projet ou de votre offre. Vous devez respecter toutes les règles qui s'appliquent en matière de protection des données:

- Vous traitez les données personnelles de manière confidentielle.
- Vous protégez les données personnelles à l'aide de mesures techniques et organisationnelles adaptées.
- La fondation SSuB traite les données personnelles en respectant les règles de protection des données de Migros. Voici les règles de protection des données: <https://privacy.migros.ch/>

b. Droits d'auteur

- Vous faites fabriquer des produits pour votre projet? Par exemple, des supports en plusieurs langues. Dans ce cas, les droits d'auteur appartiennent aux personnes qui ont créé ces produits.
- Cela vaut pour les produits créés dans le cadre de «ici. ensemble.».
- Si vous utilisez de la musique ou d'autres œuvres protégées, vous devez payer des droits d'auteur. Il s'agit notamment, par exemple, des redevances SUISA.
- C'est à vous de vérifier si de tels frais doivent être payés.

c. Assurance

- Vous devez vous occuper vous-même de l'assurance des personnes qui participent à votre projet. Vous devez par exemple assurer les risques d'accident, de maladie ou de responsabilité civile.
- Vous employez des gens ou vous confiez un mandat à des personnes externes? Vous devez alors payer les assurances sociales ou d'autres cotisations sociales.

G) Droit applicable et juridiction compétente

a. Droit suisse

- Le droit suisse s'applique à toutes les questions juridiques entre la fondation SSuB et votre organisation.

b. Juridiction compétente

- En cas de litige entre la fondation SSuB et votre organisation, c'est le tribunal de la ville de Zurich qui est compétent.